



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 23 septembre 2019

Par la présente, nous avons l'honneur de vous Informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

En mars 2019, l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale a organisé une formation dite « L'Analyse du comportement appliquée (ABA ; en anglais : *Applied Behavior Analysis*) et Verbal Behavior (VB) : code B2-d-83) ». Ces méthodes d'analyse sont reconnues mondialement et ont montré leur efficacité dans de nombreux domaines, notamment dans l'éducation des enfants atteints de troubles envahissants du développement et particulièrement l'autisme.

La majorité des personnes inscrites à cette formation à l'IFEN travaillent auprès du CTSA (Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme), opérationnel depuis le 15 septembre 2018.

C'est à ce sujet que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale ;

- Monsieur le Ministre, est-ce que cette méthode d'analyse sera aussi reconnue au Luxembourg ?
- Dans l'affirmative, quand ?
- Dans la négative, quelles sont les raisons de ne pas reconnaître cette méthode d'analyse ?
- Est-ce que le CTSA adoptera la méthode ? Si non, quelles en sont les raisons ?
- Sachant qu'une prise en charge « ABA » doit toujours être supervisée par un/une spécialiste ABA, est-ce qu'il est prévu qu'un/une spécialiste soit engagé(e) auprès du CTSA ou est-il prévu de faire appel à un/une spécialiste externe ?
- Les interventions « ABA » et les formations offertes seront-elles prises en charge par la Caisse nationale de la Santé, voire par l'Assurance dépendance ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending downwards.

Martine Hansen

A handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line at the top, followed by a vertical line that curves to the right, and a horizontal line at the bottom.

Françoise Hetto

Députées



Luxembourg, le 22 octobre 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1235 de Mesdames les Députées Martine Hansen et Françoise Hetto

En réponse à la question parlementaire des honorables Députées Martine Hansen et Françoise Hetto, il m'importe d'apporter tout d'abord les compléments d'informations suivants :

La méthode ABA (« Applied Behavior Analysis ») est une méthode comportementale appliquée entre autres dans l'éducation des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. ABA vise à augmenter les comportements jugés socialement acceptables en les renforçant positivement, et à éliminer les comportements jugés inadéquats. Cette méthode requiert que les membres de la famille et les enseignants collaborent intensément et qu'ils soient spécialement formés.

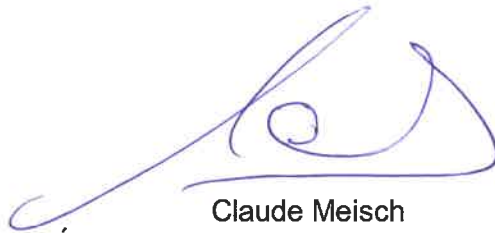
La méthode ABA est surtout reconnue pour les résultats en termes de modification des comportements indésirables. En fonction des besoins spécifiques d'un enfant, la méthode peut certainement être recommandée. Cependant, il n'existe pas de consensus au sein de la communauté scientifique, surtout en sciences de l'éducation, sur l'efficacité généralisée de la méthode ABA, en particulier en dehors du contexte d'apprentissage et à long-terme. Il s'ensuit qu'une prise en charge par l'assurance maladie-maternité ne peut être envisagée à ce stade. En effet, d'après les dispositions de l'article 23 du Code de la sécurité sociale la prise en charge d'une prestation par l'assurance maladie-maternité doit être faite dans la plus stricte économie compatible avec l'efficacité du traitement et être conforme aux données acquises par la science et à la déontologie médicale.

D'autres méthodes, davantage humanistes, partent des intérêts, même restreints, des mouvements et du langage stéréotypés de l'enfant pour entrer en relation avec lui et établir un échange affectif qui restera central au développement graduel de sa communication et d'une pensée de plus en plus abstraite (p.ex. *Hanen-More than words*, *DIR-Floortime*, *SCERTS*, *Son-Rise*, *Intensive Interaction*). TEACCH et PECS sont des méthodes développementales-comportementalistes où l'enfant suit des étapes ou micro-étapes du développement typique et est encouragé à être un acteur central de ses apprentissages et à établir des relations et échanges affectifs avec son entourage social.

Si certaines des méthodes évoquées rendent nécessaires des interventions individuelles régulières et fréquentes, d'autres, telles que TEACCH (*Treatment and Education of Autistic*

and related Communication handicapped CHildren) et PECS (*Picture Exchange Communication System*) sont plus facilement applicables dans les contextes d'éducation formelle et non formelle et se rapprochent davantage de l'approche de scolarisation inclusive promue activement par le Gouvernement.

Au vu de ce qui précède, il ne s'avère pas opportun de se fixer sur une seule méthode d'accompagnement et de scolarisation des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Il est préférable que les services spécialisés en la matière évaluent en détail et dans une vision holistique quels sont les besoins spécifiques d'un enfant pour déterminer par la suite, et en interaction avec les parents, la ou les méthodes à mettre en œuvre en vue d'un bénéfice majeur à offrir à l'enfant.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse